



Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry  
Canton Yerres-Brunoy

## COMMUNE DE YERRES

### Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 05 JUIN 2026

Nombre de membres composant	
Le Conseil municipal	35
Membres en exercice	35
Présents à la séance	30

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le cinq juin deux mille vingt-six, s'est assemblé salle municipale Bernard Nusbaum, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

OBJET :

**Fixation des tarifs  
municipaux relatifs  
aux occupations du  
domaine public (voirie  
et commerces),  
à compter du  
1er septembre 2026**

**Etaient présents :**

M. Nicolas DUPONT-AIGNAN (quitte la séance pour le point n° 29 et donne la présidence à Mme LAMOTH), Maire, M. Olivier CLODONG (présent en séance à 19h58, à partir du point n° 14 et quitte la séance pour les points n° 21, 24 et 29), Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Didier LE COZ, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Denis ADAM, Mme Carole PELLISSON, M. Jean Paul REGEASSE, M. Maxence MAHEN, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoints au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Laëtitia DOROT, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAUZOULS, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, M. Serge LUGUET, Mme Viviane HENNEQUIN, M. Henri BORIE, Mme Emilie SPONVILLE, Mme Marie-Pierre DESPRES, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Bérenger CERNON, Conseillers municipaux.

**Absents excusés et représentés :**

M. Olivier CLODONG donne pouvoir à M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, jusqu'au point n° 13 inclus  
Mme Vannina ETTORI donne pouvoir à Mme Jocelyne FALCONNIER  
Mme Huijuan LI donne pouvoir à Mme Corinne LE GLOUX  
M. Christophe GAY donne pouvoir à M. Denis ADAM  
Mme Myriam CASANOVA donne pouvoir à M. Jean TUPKOVIC  
Mme Gwendoline LE BOUIL donne pouvoir à Mme Claudia DE CAMPOS

**Secrétaire de séance :** Mme Diane ORLIAC

Reçu en préfecture  
le 10/06/2026

Acte Exécutoire sous référence :  
091-219106911-20260605-lmc111640H1-DE

Publication le 09/06/2026

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026**  
**DELIBERATION N° 2026/06/084**

**OBJET : Fixation des tarifs municipaux relatifs aux occupations du domaine public (voirie et commerces), à compter du 1er septembre 2026**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2213-6 relatif à l'utilisation du domaine public à des fins commerciales, qui dispose que toute occupation de la voie publique ou des marchés publics en vue d'une exploitation commerciale donne lieu à une autorisation du maire et au paiement d'un droit de place,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022/06/310 du 30 juin 2022 fixant les tarifs municipaux relatifs aux droits de voirie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

CONSIDERANT que, depuis cette date, aucune revalorisation tarifaire n'a été effectuée malgré l'impact de l'inflation sur les finances de la Ville, d'où cette proposition d'une hausse de l'ordre de 3 %,

CONSIDERANT qu'il est proposé de revaloriser les tarifs municipaux liés aux occupations du domaine public, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Finances et Affaires générales, ainsi que Travaux, Urbanisme, Environnement, Développement durable et Développement économique,

A la majorité (3 contre : C.DE CAMPOS + pouvoir, B.CERNON),

FIXE les tarifs relatifs aux occupations du domaine public (voirie et commerces), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, conformément au tableau annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'application de l'ensemble desdits tarifs,

DIT que les recettes seront inscrites au budget de la Commune.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Signé électroniquement par  
Nicolas DUPONT-AIGNAN



<b>Tarifs des occupations du domaine public (voirie et commerces)</b>		<b>Applicables à compter du 01/09/2026</b>
<b>Droits journaliers</b>		
Autorisation de stationnement pour les commerçants non sédentaires	Tarif fixe par jour	<b>22,00 €</b>
<b>Droits hebdomadaires</b>		
Dépôts de matériaux, étais, chevalement; bennes à gravats (toute semaine commencée étant due)	Tarif fixe par semaine	<b>26,00 €</b>
Echafaudage (toute semaine commencée étant due)	Tarif fixe par semaine	<b>26,00 €</b>
Palissade ou clôture de chantier : barrière mobile, bois ou acier, pleine ou grillagée (toute semaine commencée étant due)	Tarif au mètre linéaire par semaine	<b>26,00 €</b>
<b>Droits annuels</b>		
Terrasse de café, restaurant ou étal de boutique	Tarif au mètre superficiel par an	<b>21,00 €</b>
Emprise au sol de locaux (poussettes, vélos, poubelles...) kiosques, manège	Tarif au mètre superficiel par an	<b>21,00 €</b>
Occupation du parking du stade Léo Lagrange pour l'enseignement de la conduite auto-moto (prix par an et par auto-école)	Tarif fixe par an	<b>716,00 €</b>
<b>Droits payables une fois à la construction</b>		
Abaissement de la bordure de trottoir (bateau)	Tarif fixe payable une fois	<b>73,00 €</b>
Baies : porte cochère ou grille à deux vantaux	Tarif fixe payable une fois	<b>46,00 €</b>